

## Compte-rendu du Collège Microstructures du mardi 27 juin 2023

### Etaient présents :

#### Membres du Bureau :

Philippe GEGERLY (PGE)

PRACTICWAY

#### Membres de l'UPDS :

Pierre Yves KLEIN

ESTRALAB

Jean-Charles GASSEAU

EXACT-ENVIRONNEMENT

Franck LECLERC

UPDS

### 1. Adoption du CR du collège microstructures du 16 mai 2023

Le compte rendu de la réunion du 16 mai 2023 est approuvé

### 2. Modification des conditions d'adhésion des microstructures

*(cf diaporama en annexe)*

Pour adhérer à l'UPDS, les microstructures doivent avoir au moins 1 an d'activité, avec un CA compris entre 30 k€ et 250 k€, et 1 à 2 salariés « compétents en SSP » et les sociétés des collèges ingénierie et travaux doivent avoir au moins 2 ans d'activité, avec un CA > 250 k€/an, et minimum 2 ingénieurs ou cadres diplômés « compétents en SSP ».

Pour l'adhésion, la question se pose si le CA > 250 k€ avec 2 salariés ou si CA < 250 k€ avec 3 salariés.

Après discussion, la démarche suivante concernant l'adhésion et le passage aux collèges Ingénierie ou Travaux pourrait être la suivante :

- **Adhésion : sur la base de 2 critères –**
  - **Le premier critère est le CA :** si le CA > 250k€ la société ira vers les collèges ingénierie ou travaux
  - **Le deuxième critère est le nombre de salariés :** Si le premier critère est respecté (<250k€) le nombre de salariés doit être de 2 maximum équivalent temps plein en respectant les règles pour les stagiaires et alternants.
- **Passage du collège Microstructures aux autres collèges :** Ce passage se fera après 2 ans de dépassement du CA pour la microstructure, ceci pour éviter des allers retours entre les microstructures et les collèges.

Mais cette solution est difficile à mettre en œuvre et ce point sera rediscuté à la prochaine réunion.

Concernant la cotisation, il apparaît que la cotisation minimum dans le collège ingénierie ou travaux est de 3000 € contre 1000 € maximum pour les microstructures.

Lors d'une transition du collège microstructure vers le collège ingénierie ou travaux, cette évolution de cotisation est trop brutale.

Il apparaît donc nécessaire de rajouter une tranche supplémentaire de CA pour le calcul de la cotisation de 250k à 750k

Deux solutions pour le calcul sur cette tranche, soit un forfait soit une formule de calcul.

Il est proposé de choisir une formule, lissant la cotisation dans la tranche, plutôt qu'un forfait qui serait pénalisant dans un sens ou un autre pour l'adhérent.

Pour le calcul de la cotisation sur cette tranche de 250k à 750k, il est proposé d'utiliser la formule :  $1000 + 2/1000 \text{ CA}$

Certains adhérents actuels vont rentrer dans cette tranche et voir baisser leur cotisation. Il est donc nécessaire d'évaluer ce déficit pour l'UPDS pour voir s'il est acceptable.

### **3. Retranscription de la feuille de route UPDS pour le collège microstructures**

---

Les points retenus pour la FDR microstructures et qui seront présentés à la réunion de bureau sont :

- Intégration dans notre métier des aspects de renaturation
- Reconnaissance des MS par les autres collègues
- Accès à la certification

Pas de commentaires ou de remarques sur ces points.

### **4. Pistes de réflexion pour l'accès des microstructures à la certification SSP**

---

Un des points importants de FDR pour les microstructures est l'accessibilité à la certification SSP qui n'est pas possible à l'heure actuelle.

En effet, les sociétés doivent avoir plusieurs personnes compétentes en SSP, ce qui n'est pas le cas dans les microstructures et une société ne peut être certifiée que pour un domaine A, B ou C qui ne sont jamais couverts complètement par des microstructures ? Enfin, la certification seulement dans le domaine B (compétences d'éventuelles microstructures) est impossible.

Pour les microstructures, une certification par domaine ne serait pas possible et elle n'est pas souhaitable.

Cependant une certification par prestations s'adapterait plus à la réalité des microstructures qui ont leurs expertises.

### **5. Prochaine réunion**

---

**le mardi 19 septembre 2023 de 14h à 15h15 à Paris – en présentiel**